

Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	École secondaire catholique de La Vérendrye
Date	2026-10-02
Nom du conférencier invité ou organisation	Andrew Demers, Collège Boréal
Titre de l'activité	Visite du Collège Boréal
Lieu	Bibliothèque, École secondaire catholique de La Vérendrye
Nom des présentateurs	Andrew Demers, Agent de recrutement et liaison scolaire
Thème ou objectif de l'activité et public cible Offrir aux élèves de 11e et 12e année intéressés par les études postsecondaires une présentation des programmes, des admissions, des possibilités offertes aux étudiants et de la vie collégiale. La présentation vise également à leur fournir un espace pour poser des questions et obtenir des conseils personnalisés sur leur avenir académique.	
Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité Cette activité soutient les attentes du curriculum en matière de planification du cheminement scolaire et professionnel. Elle permet aux élèves de 11e et 12e années de mieux comprendre les options postsecondaires qui s'offrent à eux, les possibilités de financement et les étapes concrètes d'inscription aux établissements collégiaux. Elle favorise également le développement de compétences liées à la prise de décision éclairée et à la préparation à la transition vers l'enseignement supérieur.	

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis

Le prospectus

Date maximale d'affichage

(au plus tard 14 jours avant l'évènement)

2026-09-14

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils solaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.

Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12^e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.